

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55
Présents : 45
Procurations : 6
Votants : 51
Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Budget annexe 2018 - ZA du Bourdary (HT)

Le projet de budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 745 649.41 €
- section d'investissement : 1 491 298.82 €

Je vous rappelle que ce budget est géré HT.

Compte tenu du vote du compte administratif 2017, la section d'investissement fait apparaître en dépense le déficit 2017 reporté c/001 de 745 649.41 €.

Comme précisé lors du débat d'orientation budgétaire, ce budget ne présente pas de nouvelles dépenses et se limite à constater les opérations de stocks.

Section de fonctionnement :

En dépenses et recettes :

Chapitre 042 : 745 649.41 € il s'agit des opérations d'ordre entre les sections relatives au stockage des recettes et dépenses sur opérations antérieures (= déficit 2017)

Section d'investissement :

En dépenses :

Chapitre 001 : 745 649.41 € déficit d'exécution reporté

Chapitre 040 : 745 649.41 € (= recette chapitre 042 de la section de fonctionnement)

En recettes :

Chapitre 040 : 745 649.41 € (= dépense chapitre 042 de la section de fonctionnement)

Chapitre 16 : 745 649.41 € (= montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

(moins 12 abstentions : A. LACOSTE (+ procuration de M. DUBOIS), B MEISS, D. BERAL (+ procuration de P. ROUX), J. DAURY (+ procuration de P. MANENT), R. THIOLLIERE, B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER) , A. CHIRAUSSSEL, M. BUGAUD)

- **Approuve le budget annexe 2018 de la ZA du Bourdary lequel s'équilibre en dépenses et recettes à :**
 - **section de fonctionnement : 745 649.41 €**
 - **section d'investissement : 1 491 298.82 €**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

en date du 27 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

